

L'ECHO du Binos



www.mairie-seysses.fr

Le journal de la ville de Seysses

Juin 2012 - n° 73



SOMMAIRE

RETOUR SUR...	P.2
EDITORIAL	P.3
AGENDA 21	P.4
TRAVAUX	P.4/5
RETOUR SUR... LE SEYS'TIVAL	P.6
COMMUNICATION	P.6
CMJ	P.7
FESTIVITÉS ESTIVALES	P.8/9
EN BREF	P.10
VIE ASSOCIATIVE	P.11
TRIBUNE LIBRE	P.12
ETAT CIVIL	P.13
DELIBERATIONS	P.13
PERMIS PIÉTON	P.14
AGENDA JEUNESSE	P.14
AGENDA CULTUREL	P.15
AGENDA	P.16

DEMOCRATIE REPRESENTATIVE et DEMOCRATIE PARTICIPATIVE



Lorsque vous lirez ces lignes, un long processus de désignation des nos représentants, Président de la République et députés, sera sur le point de se terminer ou aura pris fin.

Notre système démocratique fonctionne bien, il est accepté par l'immense majorité des concitoyens et donne donc une légitimité non contestable et non contestée aux élus à qui ils ont délégué leurs pouvoirs. Ces élus, représentent l'ensemble de la population et non les seuls électeurs qui leur ont apporté leurs suffrages, ils prennent alors leurs responsabilités liées à leur charge et à leur fonction en toute connaissance de cause.

C'est la démocratie représentative.

Il en est de même au niveau local, les membres du conseil municipal représentent l'ensemble des concitoyens et ont le devoir de prendre les décisions afférentes au fonctionnement de la collectivité.

Ils peuvent engager le dialogue avec les habitants, par exemple lors de réunions de quartier, sur les sujets les plus divers ou sur un thème particulier. Des questions sont posées, des explications avancées et des avis donnés, mais il s'agit toujours de démocratie représentative.

La Municipalité a lancé un processus que l'on peut qualifier de démocratie participative, l'Agenda 21. Evoqué dans les différents Echo du Binos depuis l'édition de septembre 2011, tous les concitoyens ont été invités à y participer dès le début :

- ◆ juin 2011 : l'avis de tous était demandé à travers un questionnaire;
- ◆ 14 octobre 2011 : forum de lancement (résultats du questionnaire, exposition et explications sur les enjeux);
- ◆ novembre 2011 : réunion de coordination (modalités pour les habitants d'intégration des instances, charte de participation);
- ◆ décembre 2011 à février 2012 : les ateliers de travail participatifs se sont réunis (avec pour thèmes : le Territoire, le Social, l'Economie, le Vivre à Seysses, etc.);
- ◆ avril 2012 : installation du comité de suivi. Il se prononcera sur les études et expertises, il formulera des propositions d'action et participera au suivi et à l'évaluation des programmes;
- ◆ 8 juin 2012 : restitution du diagnostic, qui conclut la première phase et constitue le début de la mise en œuvre de l'Agenda 21.

Cette démarche de travail conjointe entre élus et concitoyens est nouvelle, chacun hésite quelquefois à participer même si l'envie au fond de soi existe. La démocratie participative est porteuse d'avenir et de richesse collective.

**Le Maire,
ALAIN PACE**

Couverture : Seys'tival - mai 2012

Conception et réalisation :

Mairie de Seysses, Service Communication

Directeur de publication : Alain PACE

Photos : Mairie ; Associations ; Seysois
Intervenants extérieurs

Impression : Imprimerie du Parc
Imprimé sur papier recyclé
Tirage à 3000 exemplaires



Mairie de Seysses : 05 62 11 64 64
www.mairie-seysses.fr

Restitution du Diagnostic

Suite aux différents ateliers participatifs organisés fin 2011/début 2012, un diagnostic relatif aux points forts et aux points faibles du territoire a été établi.

L'ensemble des Seyssoi(se)s a été convié à prendre part à la constitution de ce diagnostic.

De même, la municipalité a souhaité le rendre public, le vendredi 8 juin à la salle des fêtes.

Ce diagnostic met en perspective les points de vue des participants sur leur commune tout en abordant les diverses thématiques qui la composent : l'économie, le social, l'art de vivre ou encore l'urbanisme.



Les conclusions qui en découlent, mettent en avant la situation de la ville, véritable interface entre milieu urbain et milieu rural. En effet, les axes routiers et l'agriculture semblent constituer deux enjeux importants. Les habitants souhaitent également préserver et développer les espaces verts et les espaces naturels. Le secteur social est très développé grâce à la variété des acteurs impliqués dans tous les domaines.

A la suite de ces constats, un comité de suivi a été mis en place. Il est composé de volontaires.

Il s'agit de particuliers, membres d'associations, élus, agents de la mairie, etc. Un public qui se veut représentatif de la population seyssoise.

Ce comité a pour but de proposer les grandes orientations méthodologiques, de s'assurer de la continuité et de la cohérence de la démarche et de faire le lien avec des partenaires et d'éventuels prestataires extérieurs.

Pour information

Plusieurs **fiches thématiques** reprenant les résultats du diagnostic sont disponibles sur le site internet de la ville .

Ces fiches s'articulent autour de six grands thèmes :

1. Biodiversité, ressources naturelles,
2. Air, Climat, Energie
3. Cohésion sociale
4. Qualité de vie,
5. Produire et consommer,
6. Gouvernance, citoyenneté.

www.mairie-seysse.fr

TRAVAUX

Travaux des chemins communaux

Des dégradations de la chaussée ont été provoquées par le froid et le passage des véhicules.

Durant le mois d'avril, les travaux de réfection des chemins de Gay, du Pastissé, de la Galiane et du Merle ont été réalisés.

La Société « Grémair Application », en charge de ces travaux, a pratiqué une technique d'enrobé projeté. Ce procédé permet de restaurer la route rapidement, et sur le long terme.

Quatre étapes pour combler les trous et déformations :

- 1/ Le soufflage pour rendre la surface de travail propre.
- 2/ La dépose d'une émulsion en guise de colle.
- 3/ La propulsion de cailloux enrobés pour combler les trous.
- 4/ La propulsion de cailloux secs pour accélérer le séchage de l'ouvrage.





Travaux d'urbanisation



Les travaux d'urbanisation consistent à aménager le domaine public routier à l'intérieur de l'agglomération d'une commune. Ils sont initiés par la commune.

En fonction de l'importance du projet d'un à trois ans, de préparations diverses sont nécessaires avant de pouvoir débuter les travaux.

Avant le lancement du projet différentes étapes sont obligatoires :

- ◆ Etudes préalables en s'assurant de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée.
- ◆ Validation du projet par le Conseil Général en réunion cantonale annuelle.
- ◆ Arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle.
- ◆ Acquisitions et autorisations diverses.
- ◆ Demandes de subventions.
- ◆ Préparation des différentes coordinations entre les différents concessionnaires (eau, gaz, électricité, télécom).

Exemple :

Urbanisation de la route d'Ox (R.D.15) Aménagement d'un cheminement piétonnier Sécurisation d'arrêts de bus

- ◆ **Durée prévisionnelle :**
début octobre 2010 - fin décembre 2012
- ◆ **Etudes :** octobre 2010 à avril 2012
- ◆ **Coût prévisionnel :** 298 000€ H.T
- ◆ **Passation du marché :** avril 2012 - septembre 2012
- ◆ **Travaux :** septembre 2012 - décembre 2012

Les travaux d'urbanisation de la route d'Ox, prévoient l'aménagement d'un cheminement piétonnier en bordure de la route départementale n° 15 dans l'agglomération de Seysses, ainsi que la sécurisation des traversées piétonnes au droit de deux arrêts de bus.

Le cheminement piéton consiste à :

- ◆ Buser le fossé en rive droite, en direction d'Ox (de la fin du trottoir actuel, jusqu'à l'aménagement de l'arrêt de bus existant).
- ◆ Poser des bordures et des caniveaux, ainsi que la création de passages-bateau pour accéder aux différentes maisons du secteur.
- ◆ Mettre en place des grilles et des avaloirs ainsi que des puits d'infiltration.
- ◆ Remettre à niveau les boîtes de branchement d'eaux usées.
- ◆ Reprendre les eaux pluviales provenant des habitations en les raccordant au réseau existant.
- ◆ Réfection de l'adduction d'eau.

La sécurisation de deux arrêts de bus :

- ◆ Mettre en place des passages piétons. Le premier se trouvant au droit du N°600 avec la réalisation d'un escalier béton pour en favoriser l'accès. Pour cela, la Municipalité doit acquérir une parcelle de terre située sur une voie privée. Les deux autres se trouvant de part et d'autre de l'arrêt de bus dit « du Petit Cartan ».
- ◆ Mettre en place, la signalisation de police verticale, le marquage au sol, le placement des bandes d'éveils podotactiles, la réalisation d'une pré-signalisation verticale lumineuse et la pose d'un radar pédagogique.

Délais et coordination des travaux

Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu début septembre 2012 pour une durée de 4 mois. Les travaux réalisés nécessitent un phasage très précis à savoir :

- ◆ Conserver une circulation sur la route départementale (R.D.15) ainsi que l'accès des riverains.
- ◆ Faciliter la coordination avec les entreprises intervenantes et prévenir les difficultés de toutes sortes que nous pouvons rencontrer, comme par exemple la proximité des canalisations souterraines existantes.

Avant de commencer les travaux il est impératif de prévoir une coordination avec les services suivants :

- ◆ Le service des eaux (Maître d'ouvrage S.I.V.O.M de la Saudrune ; gestionnaire S.M.E.A de la Haute Garonne (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute Garonne).
- ◆ G.R.D.F (Gaz Réseau De France).
- ◆ E.R.D.F (Electricité Réseau De France).
- ◆ France Télécom.
- ◆ Assainissement (Maître d'ouvrage SIVOM de la Saudrune).
- ◆ Eclairage public S.D.E.H.G (Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne).
- ◆ Services techniques de la Commune.



Seys'tival

Samedi 12 mai, la première édition du "Seys'tival" a connu un franc succès. Le thème des cultures urbaines a suscité l'intérêt des Seyssois. De nombreuses personnes étaient présentes dans le centre ville.

Ce sont des jeunes du "Point Actions Jeunes" qui désiraient organiser une manifestation culturelle dans leur commune. L'objectif de cette initiative était de faire découvrir des disciplines mal connues du grand public.

"Les enfants du hip hop" de Muret (break, beat box, rap), "Cascade 31" de Villeneuve Tolosane (arts martiaux acrobatiques), "Apsara" de Frouzins et "Soli'girls" de Toulouse (danse hip hop), "Les têtes de nœuds" (funambulisme), "Berlingot" (jonglage), "Thomas" de Toulouse (graff) et les

jeunes talents de Seysses (danse hip hop et rap) ont tous participé bénévolement à la mise en place de cet événement.

Avec leur concours et la bonne volonté des organisateurs, les spectateurs ont pu apprécier les différentes démonstrations et ateliers gratuitement.

Six mois de préparation ont été nécessaires pour mener à bien ce projet.

Un grand merci aux jeunes et animateurs du "Point Actions Jeunes" pour nous avoir fait partager un moment comme celui-ci grâce à leur enthousiasme.

Nous remercions également l'ensemble des bénévoles qui se sont investis à leurs côtés et sans qui le Seys'tival n'aurait pas eu lieu.

Photos p.2 et sur le site internet dans "albums photos"

COMMUNICATION

Démarches en ligne

Le site Internet de la ville a intégré un outil de démarches en ligne.

Il vous est désormais possible de demander directement sur Internet, les actes d'état civil sans avoir à vous déplacer en mairie ou à envoyer un courrier.

Ce service, gratuit a été mis en place avec le concours d'Ardési, agence régionale du numérique en Midi-Pyrénées.

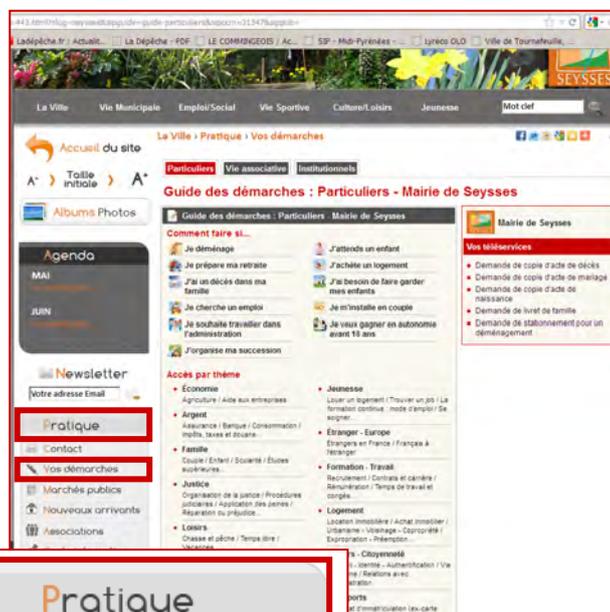
Il a été pensé pour être simple et facile d'utilisation.

L'objectif est de faciliter les démarches administratives. Par l'intermédiaire d'un « guichet unique », il met à disposition les informations émanant des institutions nationales, régionales, départementales et locales.

Vous pouvez ainsi retrouver toutes les formalités à remplir : en cas de déménagement, lorsque vous changez de voiture, vous attendez un enfant, vous vous installez en couple, vous recherchez un emploi, etc.

Vous aurez donc accès à un grand nombre de renseignements indispensables pour gérer les différentes situations de la vie quotidienne.

Nous vous invitons à consulter ce service accessible sur la page d'accueil du site internet de la commune (www.mairie-seysses.fr), rubriques : « pratique » / « vos démarches ».



Les reportages des jeunes conseillers municipaux

Dans le cadre de leur projet "**comprendre sa ville**", les jeunes élus vous proposent leurs reportages.

La gendarmerie de Seysses

Le lundi 19 mars, nous avons rencontré l'adjudant chef POULAIN à la gendarmerie de SEYSSES.

Mandaté par le capitaine MAURE en déplacement, il nous a fait visiter la gendarmerie et a répondu à nos questions.

L'effectif : 45 gendarmes militaires de carrière dont 4 femmes et 20 élèves gendarmes dont 2 femmes.

Nous sommes arrivés sur la place d'honneur, lieu de rassemblement pour le salut au drapeau français. La cour est entourée de bâtiments où logent les familles des gendarmes et les élèves gendarmes.

L'adjudant chef nous a montré un camion de transport de prisonniers. La capacité du fourgon le plus important est de 10 cellules individuelles, le plus petit fourgon seulement 4. La surveillance est assurée par un gendarme. Dans chaque cabine du conducteur, il y a 3 places et du matériel de communication (ordinateur ; radio)...

Le transfert de prisonniers est la principale mission des gendarmes de Seysses. Cette gendarmerie est la plus importante de France en matière de transfert de détenus.

Les investigations (enquêtes), les contrôles routiers, les services au public sont également des missions importantes des gendarmes.



Nous sommes ensuite entrés dans les locaux de la gendarmerie. L'adjudant nous a montré le nouveau matériel pour les contrôles routiers : le radar "PRO-LASER" capable de détecter un excès de vitesse jusqu'à 800 mètres et un éthylotest électronique pour contrôler l'alcoolémie des conducteurs.

Nous avons également vu un détecteur de métaux.



Nous avons visité les cellules internes destinées au dégrisement (quand une personne a bu trop d'alcool) ou aux individus en attente de transfert. Les cellules sont rudimentaires : un tapis sur du béton, qui sert de lit, et des toilettes.

Juste avant de sortir, nous avons remarqué un drôle de tuyau vertical sur un socle. L'adjudant nous a expliqué qu'il s'agissait d'un tube à sable. Ce dispositif sert à armer son pistolet en toute sécurité avant de partir en mission.

Les gendarmes sont équipés de matériel d'investigation moderne : le kit ADN et le kit de recherche papillaire (empreintes).

Pour devenir gendarme

Il faut un bon niveau scolaire,
Un bon niveau sportif,
Avoir un casier judiciaire vierge,
Entrer à l'école de gendarmerie pendant 1 an,
Être reçu à l'examen final.

13 juillet

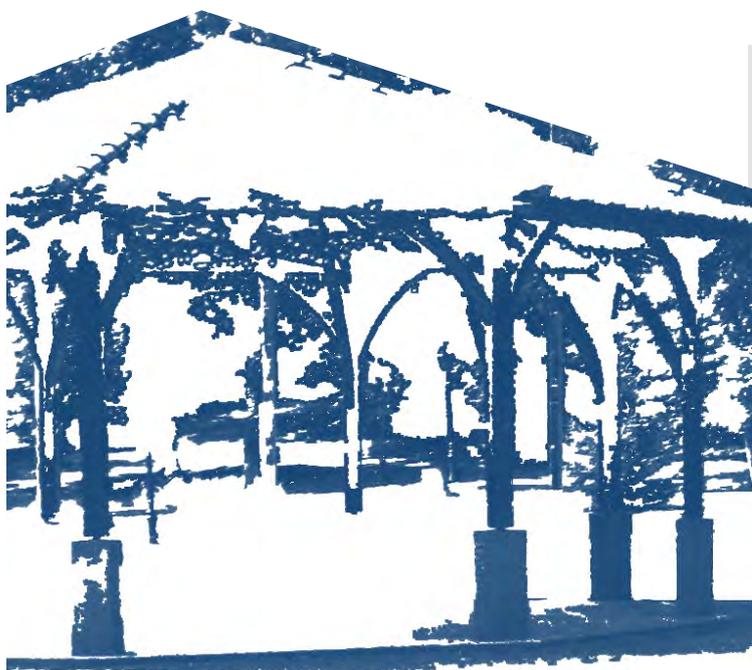
FEU D'ARTIFICE

A la tombée de la nuit
stade Savignol

Avant le repas

*Remise des prix du concours "Jardins et Balcons fleuris"
organisé par la municipalité dans le cadre des "Journées Nature"*

20H Repas - parc de La Bourdette



Menu

Pan con tomate
Poulet à l'espagnole, Riz Pilaf
Tarte fine aux Pommes
Pain - Vin - Eau

10€/adultes et 5€/enfants

*Réservation en mairie
jusqu'au 2 juillet*

Soirée dansante animée

par la Disco Mobile "Événement Sud Ouest"

Buvette tenue par l'amicale de la Pétanque

17, 18, 19 AOÛT

FÊTE LOCALE

VENDREDI 17

21h : Bal avec l'Orchestre "Elixir"

SAMEDI 18

21h : Bal avec l'Orchestre "Houston"

DIMANCHE 19

- ♦ De 7h30 à 9h30 : à la Salle des fêtes
Départ de la randonnée cyclotourisme
- 17h30 : Dépôt de Gerbe au Monument aux Morts
- 18h : Apéritif concert
- 21h : Bal avec l'orchestre "Maxime Lewis"

Prévention Canicule

Le Plan National Canicule (PNC) a été élaboré afin de déterminer les actions nationales et locales à mettre en œuvre pour prévenir et réduire les conséquences sanitaires d'une canicule.

Le plan prévoit notamment la mise en œuvre en cas de crise d'interventions ciblées des services sanitaires et sociaux au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées isolées et /ou à risque, qui sont les plus exposées et les plus vulnérables. Il est nécessaire pour ce faire de les identifier au préalable.

Repérage des Personnes Vulnérables :

Ce Plan National Canicule donne lieu à la mise en place d'un recensement des personnes âgées et handicapées qui en font la demande. Dans le respect des dispositions

de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations communiquées resteront confidentielles.

La collecte des données auprès des personnes concernées par le plan d'alerte et d'urgence repose sur une démarche volontaire. Ne peuvent figurer dans l'annuaire de la commune que des informations recueillies auprès de personnes qui en ont fait la demande elles-mêmes, par l'intermédiaire de leur représentant légal ou d'un tiers.

**Si cette mesure vous concerne (ou l'un de vos proches),
Inscrivez-vous ou renouvelez votre inscription
à l'accueil du CCAS
8 rue du Général de Gaulle - Tél. 05.62.11.64.80.**

La Gendarmerie vous informe

Opération "Tranquillité Vacances"

L'Opération "Tranquillité vacances" a été créée suite à un constat : chaque année la période estivale est propice aux cambriolages.

De ce fait, les citoyens ont la possibilité de demander à des patrouilles régulières de surveiller leur habitation.

Pour bénéficier de cette mesure, il suffit de se présenter à la gendarmerie et remplir un formulaire d'inscription. Cela ne prend que quelques minutes.

Les résidences concernées sont alors intégrées dans un dispositif de patrouilles de surveillance.

*Contact : Gendarmerie de Seysses
1 avenue Rol-Tanguy - 05 34 48 21 30*

Sécurité Routière

La recrudescence des accidents sur le département de la Haute Garonne a amené la Gendarmerie à accentuer les contrôles même dans les endroits les plus isolés.

Veillez donc à respecter scrupuleusement la vitesse mais aussi à ne pas téléphoner en conduisant.

Avant de démarrer, attachez et faites attacher la ceinture de sécurité à tous les occupants de votre véhicule.

Respectez les passages protégés, car la route appartient à tout le monde.

La Mairie vous informe

Horaires de Travaux

Par l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996, "les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, telles que **tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques**" ne peuvent être effectués que :

◆ Jours ouvrables :

◆ De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

◆ Samedis :

◆ De 9h à 12h et de 15h à 19h

◆ Dimanches et jours fériés :

◆ De 10h à 12h et de 16h à 18h

Le non respect de ces horaires peut entraîner des sanctions financières

Déchets verts

Il est fortement conseillé de déposer vos déchets verts à la déchetterie afin qu'ils soient broyés pour être ensuite recyclés.

Néanmoins aucune mesure n'interdit de brûler des déchets verts dans son jardin, dans le respect du voisinage, il est nécessaire que la fumée provoquée ne gêne personne.

Par contre, toute personne se trouvant à moins de 200m d'un espace naturel combustible (bois, forêt, plantation, reboisement) ne peut allumer un feu.

De même, en période de sécheresse, la mairie peut prendre la décision de limiter les risques et interdire les feux de toutes sortes (déchets, barbecue, etc.).

Seul l'écobuage (débroussaillage par le feu dans les champs cultivés) est strictement interdit du 15 juin au 15 septembre.

L'Amicale des Pêcheurs Seyssois

L'Amicale des Pêcheurs Seyssois a été créée en 1999. C'est une association à but non lucratif, régie par la loi 1901. Elle a pour but de développer des activités de loisirs autour de la pêche, de promouvoir ce sport en organisant des manifestations mais également de favoriser le contact humain.



De fin septembre à mi-mai un concours et deux lâchers de truites sont mis en place tous les mois. Au début de chaque concours, un casse-croûte est offert. De même, après le classement et la remise du lot, un vin d'honneur est servi.

Les membres de l'association se retrouvent régulièrement sur les berges du lac de la Piche spécialement aménagées pour recevoir les personnes désirant s'adonner à la pêche mais également les personnes à mobilité réduite (personnes âgées, personnes handicapées).

Hiver comme été, la fréquentation du lac est toujours aussi importante, particulièrement le week-end.

Les personnes âgées sont nombreuses mais les jeunes qui pratiquent la pêche ne sont pas rares non plus.

Par son activité, l'association entend donc encourager les rencontres entre les

différentes générations et favoriser les échanges. Elle permet aux personnes âgées de ne pas s'isoler et aux plus jeunes d'apprendre de leurs anciens.

Généralement, un repas annuel clôture la saison. Les membres de l'association et leur famille y participent. Bonne humeur et entente sont les maîtres mots de l'Amicale des Pêcheurs Seyssois.

Elle est très active et reste ouverte à tous les intéressés qui bénéficieront de connaissances et conseils dans la pratique de la pêche.

Contact : 06 13 82 78 85

Secours Catholique

Association loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, le Secours Catholique tente d'« apporter, partout où le besoin s'en fait sentir (...) tout secours et toute aide (...) morale ou matérielle ». Il entend mener le combat contre l'exclusion sous toutes ses formes.

En France, ses actions sont mises en œuvre par un réseau de bénévoles organisés en équipes locales, elles-mêmes intégrées au sein de délégations.

L'équipe du Secours Catholique de Seysses est actuellement composée de 5 bénévoles. Elle est l'une des 10 équipes du grand Muretain, rattachée à la délégation Ariège - Garonne.

Leurs missions majeures sont : accueillir, écouter et accompagner les personnes en difficulté.

Les permanences ont lieu chaque mercredi, de 16h à 18h, à la salle polyvalente (impasse du château). Les bénévoles assurent l'accueil autour d'un café. Un entretien confidentiel permet de proposer des pistes de solutions aux problèmes exposés. La remise d'un colis alimentaire est souvent la réponse immédiate à une détresse liée à des difficultés financières.

D'autres formes d'aide sont ponctuellement nécessaires : aides à des procédures administratives, recherche d'un logement, etc.



Collecte au profit du Secours Catholique et des Restos du Cœur

L'équipe est ouverte à tout nouveau bénévole. Une formation continue est assurée. Elle comprend des modules pratiques tels que le discernement, l'écoute active, etc. Bonne volonté et bienveillance sont également les bienvenues pour mener à bien les actions auprès des plus démunis.

Dans les mois à venir d'autres projets verront le jour. L'équipe reste disponible pour toutes questions et/ou suggestions et/ou adhésions.

Contact : Elisabeth Dupré de Baubigny : 06 34 98 87 14

Retrouvez l'ensemble des informations relatives aux associations sur le Site Internet de la mairie et dans l'Echo du Binos rubrique « Agenda »

MAJORITE MUNICIPALE

L'intercommunalité : AXE SUD

La Communauté de Communes Axe Sud rassemble et fédère 4 communes qui ont choisi la mise en commun de moyens humains et financiers pour le développement des services à la population dans une perspective à long terme.

Le service restauration est une cuisine centrale de 700 m² qui a été construite pour élaborer et servir les 250 000 repas de vos enfants. Elle répond aux dernières normes d'hygiène, de sécurité et de qualité, sous le contrôle de tous les services compétents. L'ensemble du personnel est formé aux techniques de contrôle sanitaire, de traçabilité, de liaison froide. Les menus sont élaborés avec une nutritionniste afin de susciter l'éveil au goût et de maintenir la qualité des produits servis.

Le service petite enfance informe et oriente au quotidien les familles de la Communauté de Communes à la recherche d'un accueil permanent ou temporaire pour leur enfant.

Ce service comprend : 3 crèches situées à Frouzins, Roques sur Garonne et Seysses, 58 professionnels qualifiés y travaillent auprès des enfants (infirmière puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, CAP petite enfance, agent d'entretien) ; 4 Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) regroupent 110 assistantes maternelles agréées sur le territoire.

L'école de musique compte plus de 300 élèves encadrés par 14 professeurs. Elle permet au plus grand nombre d'accéder à la pratique de la musique dans de bonnes conditions et favorise la pratique collective et les échanges avec les différents acteurs. Elle développe et diversifie les enseignements musicaux, notamment au sein des écoles élémentaires du territoire.

Le service emploi est un espace d'information et d'accompagnement pour aider les habitants de l'intercommunalité dans leur recherche d'emploi et dans toutes leurs démarches d'orientation, d'insertion ou de réinsertion professionnelle. C'est aussi un service d'aide à l'embauche pour les entreprises.

Le service environnement gère l'entretien des bâtiments, des matériels et espaces verts. Il prend en charge la collecte des déchets ménagers et la gestion de la déchèterie.

Le développement économique territorial prend sa source dans le développement de l'économie locale et les emplois induits.

La mise en commun des compétences permet d'offrir des services de meilleure qualité.

OPPOSITION MUNICIPALE

N'ayant pas reçu le texte définitif de la part de l'Opposition municipale lors du bouclage du journal, nous ne sommes pas en mesure de le publier.

NAISSANCES

26/02 Madyson MIMPHIR
 12/03 Alex BLOT
 14/03 Erine CUNNAC
 24/03 Lou-Ann GIRARD
 28/03 Inès COMBET
 29/03 Chloé MONFRAIX MELET
 30/03 Maxime CHABAUD
 11/04 Samuel DE MUER
 14/04 Agathe VINCENT
 16/04 Victor CAMARDELLE
 19/04 Tom SIMON
 23/04 Eliott JIMONET
 25/04 Maëlle BRASART
 03/05 Lilly-Rose FLORENT MASCAROT

NAISSANCE à SEYSSES

20/01 İsaiah CHARLES WINGERTER

MARIAGES

07/04 Loubna BOUTIDA & Martin GANSINGER
 14/04 Sihem GHAAHAR & Samy EL AMRI
 14/04 Mounya BOUTIDA & Vincent SCHAPPLER
 18/05 Marie BIKORO & Robert CHARRIE
 19/05 Stéphanie MUR & Jean-Michel MORIN
 25/05 Nadine LHERS & Eric DAVID

DECES

25/02 Carlos DAS NEVES
 05/03 Roger RAKAUSKAS
 11/03 Dovildo ROSSIT
 22/03 Paul PIERSON
 05/04 Georges ROQUES
 15/04 Tahar KADRI
 17/04 Marie-Ange LEBEAU
 08/05 Dominique BRIEUSSEL
 09/05 Pierre LAFFORGUE

DÉLIBÉRATIONS

Les principales délibérations du Conseil Municipal**1er mars**

- ◆ Modification des statuts du SIVOM de la Saudrune
- ◆ Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal
- ◆ Demande de subventions :
 Volet roulant au Service Enfance, Jeunesse et Sports
 Mobilier pour le Service Culturel
 Relevage Orgue Théodore Puget de l'église de Seysses
- ◆ Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée St Roch pour 2012
- ◆ Liste des marchés publics conclus par la ville en 2011

29 mars

- ◆ Compte administratif 2011 budget annexe Segla
- ◆ Compte de gestion 2011 budget annexe Segla
- ◆ Budget primitif Segla 2012
- ◆ Taux de fiscalité directe 2012

Permis piéton

Chaque année, la gendarmerie de Seysses propose aux écoles de la commune de participer au permis piéton. Le but est d'enseigner les règles de circulation piétonne aux enfants et de les responsabiliser. Un code du jeune piéton leur permet de préparer leur épreuve. Elle est composée de mises en situation et d'un questionnaire.

Lundi 21 mai, à la salle des fêtes, les permis piéton ont été remis aux enfants qui ont validé leur épreuve. A cette occasion, ils ont pu assister à un spectacle de magie. 350 élèves de Seysses, Lamasquère, Bérat et Rieumes étaient présents.



AGENDA CULTUREL

Harmonie de Muret et ses quatre chefs

Dimanche 1er juillet, à 16h30, au Parc de la Bourdette

L'Ensemble Instrumental Nicolas Dalayrac communément appelé « l'Harmonie de Muret » nous fait l'honneur de donner un concert à Seysses.

De Strauss à Edith Piaf, quatre jeunes musiciens donneront le rythme :

Audrey Fermet, Thomas Escach-Dubourg, Vincent Souffran et Marc Périgord prendront tour à tour la baguette sous la houlette du chef d'orchestre Patrick Pagès.

Au piano : François Gardères, Sylvain Colson, Joséphine Bajen

A l'accordéon : Maxime Ruffel

A la basse : Simon Terrisse

Au chant : Julie.

Ouvert à tous - Gratuit

En cas d'intempéries : repli à la salle des fêtes



Prochainement Art' Expo

Samedi 20 et dimanche 21 octobre à la salle des fêtes

Exposition ouverte aux artistes amateurs.

Peinture, sculpture et photographie.

Vous pouvez vous inscrire dès à présent auprès de la médiathèque.

**Pour tout renseignement sur les événements organisés par le Service Culturel (billetterie, réservations) :
Médiathèque de Seysses - 05.62.23.00.63 - mediatheque@mairie-seysses.fr**

ALAE

Spectacle

Mardi 26 juin, à 19h, à la salle des Fêtes

Clôture des inscriptions pour l'ALAE

Vendredi 29 juin



Vacances d'été

ALSH

Période d'ouverture : Du vendredi 6 au vendredi 27 juillet et du lundi 20 août au vendredi 31 août

Le thème retenu pour cet été est : « **Tout mon Univers** »

Cinq mondes seront proposés et mis en place par et avec les enfants dans les locaux du SEJS :

- ◆ Le monde du Far West
- ◆ Le monde de l'eau
- ◆ Le monde de Disney
- ◆ Le monde du Sport

Et un monde naturel sera proposé en transversalité entre les différents mondes.

Au programme : des activités sportives, des activités manuelles, des ateliers culinaires, du jardinage, des jeux

En juillet : 3 sorties piscine et 1 sortie thématique

En août : 2 sorties piscine et 1 sortie thématique



Point Actions Jeunes

Du vendredi 6 au vendredi 27 juillet

Au programme : chantier vacances :

Participation à la construction d'un cabanon en éco-construction tout au long du mois de juillet

Sortie ski nautique

Sortie à « Cap découverte »

Séjour « Eau Vive » en Ariège du 23 au 26/07 (canyoning, rafting et randonnée)

Stages multisports

Du vendredi 6 au vendredi 13 juillet

Au programme :

Sortie roller le lundi 9 juillet sur l'anneau de Plaisance-du-Touch,

Sortie VTT le mercredi 11 juillet, sur la « Voie verte » reliant Lavelanet à Mirepoix

Sortie accrobranche le vendredi 13 juillet, à Rieumes (Tépacap)



Rentrée 2012 - 2013

Inscriptions pour l'école municipale des sports

A partir du lundi 2 juillet

Dans la limite des places disponibles

Inscriptions ALSH mercredis de septembre

Du lundi 2 au vendredi 20 juillet et du lundi 27 au vendredi 31 août

AGENDA

Juin

Du côté des associations

CLUB DU 3ÈME ÂGE

Judi 28, 12h30, à la salle des fêtes
Repas de clôture du 1er semestre

Juillet

Informations municipales

FEU D'ARTIFICE

Vendredi 13, à la tombée de la nuit,
au stade Savignol

Il est précédé de :

◆ La remise des récompenses du
concours "Jardins et Balcons fleuris"

◆ Un Repas

20h, au Parc de la Bourdette

S'en suivra :

◆ Une Soirée dansante animée
par la disco mobile "Événement Sud
Ouest"

Août

Informations municipales

FÊTE LOCALE

Du vendredi 17 au dimanche 19
Allée Marcel Pagnol

Vendredi 17 :

◆ 21h : Bal avec l'orchestre "Elixir"

Samedi 18 :

◆ 21h : Bal avec l'orchestre "Houston"

Dimanche 19 :

◆ 17h30 : dépôt de gerbe

◆ 18h : apéritif concert

◆ 21h : Bal avec l'orchestre
"Maxime Lewis"

Août

Du côté des associations

SOS CYCLOTOURISME

Dimanche 19

Départ de la salle des fêtes

De 7h30 à 9h30

Randonnée cyclotouriste

Gratuite pour les Seyssois(es)

Cinq circuits au choix

Collation au départ et à l'arrivée

Ravitaillement sur le circuit

SPORT OLYMPIQUE SEYSSOIS FOOTBALL

Inscriptions et renseignements saison 2012/2013 - Joueurs de 7 à 77 ans
Dirigeants bénévoles, éducateurs fédéraux, sponsors...

Courriel : soseyssesfoot@free.fr Tél : 06 17 57 27 15 ou 06 85 54 08 66

JARDINS ET BALCONS FLEURIS

CONCOURS 2012

Dans le cadre des journées nature, la municipalité a organisé un concours "Jardins et balcons fleuris", réservé aux particuliers. *Inscriptions à l'accueil de la mairie : 05 62 11 64 64*

Les récompenses seront remises avant le repas le soir du feu d'artifice le vendredi 13 juillet. (*parc de la Bourdette*)

FÊTE DES ASSOCIATIONS

La prochaine « Fête des Associations » sera organisée le samedi 8 septembre, de 13h30 à 18h.

Comme chaque année, la Culture, le Sport et les Loisirs seront à l'honneur. Une opportunité pour les habitants de Seysses de (re)découvrir le tissu associatif de la commune et les activités proposées par les services municipaux.

HORAIRES D'ÉTÉ

● **Hôtel de ville** : du 1er juillet au 31 août, du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h, fermé le samedi matin

● **Médiathèque** : du 4 juillet au 27 août, du lundi au vendredi : 9h - 13h, samedi : 9h - 12h

● **Accueil Service Enfance, Jeunesse et Sports** : du 1er au 13 juillet et du 22 août au 2 septembre,

lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h

Tous les services seront fermés les 14, 15 et 16 juillet